



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le site des Antilles de Jonzac :

- Une convention de partenariat avec le groupe Pierre & Vacances Centers Parcs, pour l'année 2025 concernant les soins beauté Antilles suivants :
  - Bien-être Découverte = 51.00€
  - Bien-être Passion = 85.00€
  - Bien-être Privilège = 157.25€

Fait à Jonzac,

Le **28 NOV. 2024**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

**AR Prefecture**

017-200041523-20241128-DEC568\_2024-AU  
Reçu le 28/11/2024

Commissariat de l'Énergie  
à la Transition Écologique  
10000 Paris, France  
www.energies.gouv.fr